

LES CAPSULES CNCD

CAPSULE #4

Les « Visas Codev »

Valoriser les contributions du Conseil de développement de GrandAngoulême dans les délibérations

Coline LORENT, directrice du conseil de développement de GrandAngoulême

23 avril 2026

UNE DÉMARCHE INÉDITE PORTÉE PAR LE CODEV

Mis en place depuis juillet 2025, les « visas Codev » constituent une initiative simple et reproductible visant à **mieux inscrire les travaux** du conseil de développement dans le fonctionnement institutionnel de l'intercommunalité.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE :

DONNER DAVANTAGE DE VISIBILITÉ AUX TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DANS LA DURÉE.

UNE DÉMARCHE SIMPLE : APPOSER UN “VISA” SUR LES DÉLIBÉRATIONS

Le principe des visas Codev est direct : lorsqu’une délibération présentée en conseil communautaire traite d’un sujet qui a fait l’objet d’une publication par le Codev, un encart spécifique est intégré dans la délibération pour le signaler.

Ce « visa » prend la forme d’un visuel identifiable (déclinaison du logo du Codev), accompagné :

- d’un court résumé de la contribution concernée,
- du titre de la publication,
- d’un lien vers le document complet.



Positionné en haut de la délibération et en couleur, cet encart vise à capter l’attention et à rappeler l’existence des travaux du Codev au moment où les décisions sont discutées.

LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

La démarche est issue d'une réflexion du comité d'animation du Codev. Sa mise en œuvre a reposé sur plusieurs étapes :

1. rédaction d'une procédure interne
2. réalisation de tests sur deux conseils communautaires
3. travail sur le format visuel du visa
4. validation par le VP, la direction générale des services (DGS) et le service des assemblées



Le dispositif n'a pas fait l'objet d'une délibération formelle : il a simplement été présenté en conseil communautaire, après validation.

UN CADRAGE VOLONTAIREMENT LIMITÉ

Deux choix structurants ont été faits :

→ ne prendre en compte que les travaux du mandat en cours et du mandat précédent

→ instaurer deux niveaux de visa :



Niveau 1

Les sujets ou politiques présentés ont fait l'objet d'une publication par le Codev.



Niveau 2

Tout ou partie de la délibération a suivi une proposition du Codev (niveau non encore utilisé à ce stade).

UNE PROCÉDURE INTÉGRÉE AU CIRCUIT DES DÉLIBÉRATIONS

Concrètement, la mise en œuvre repose sur une **articulation** avec le **service des assemblées** :

- transmission, environ 15 jours avant le conseil communautaire, du projet d'ordre du jour,
- repérage par la directrice du Codev des délibérations concernées,
- rédaction des encarts « visas »,
- envoi au service des assemblées pour intégration dans les délibérations,
- validation par la direction générale et le cabinet.



Ce travail est assuré par la technicienne du Codev, sans mobilisation directe des membres, pour des raisons de délais et de réactivité.

Un travail préalable de recensement des contributions du Codev (sous forme de tableau thématique) a été nécessaire pour faciliter l'identification des liens avec les délibérations.

UN PREMIER RETOUR D'EXPÉRIENCE ENCOURAGEANT

Sur les quatre premiers conseils communautaires concernés :

- 9 visas ont été apposés
- entre 1 et 4 visas par séance
- sur des thématiques variées : mobilités, PLUi, eau, alimentation, etc.



Le dispositif produit avant tout un effet de **rappel régulier** : il permet de rappeler de manière récurrente le rôle du Codev et ses productions auprès des élus et des services.

Il permet également d'ancrer le Codev dans le paysage institutionnel sans prétendre influencer directement les décisions.

POINTS DE VIGILANCE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La principale difficulté tient à l'intégration dans les circuits administratifs existants :

- nécessité de s'insérer dans des délais contraints,
- dépendance au calendrier du service des assemblées,
- risque d'oubli si le Codev n'est pas intégré aux habitudes de travail.

La charge de travail reste modérée, mais nécessite une bonne anticipation.

Deux pistes d'amélioration sont envisagées :

- faciliter l'accès aux délibérations via des outils (logiciel de gestion),
- encourager les services à solliciter directement le Codev lors de la rédaction des délibérations.

Une première sollicitation spontanée d'un service a déjà eu lieu, ce qui peut laisser entrevoir une appropriation progressive du dispositif.

CONSULTEZ LE DIAPORAMA



Les Visas CODEV

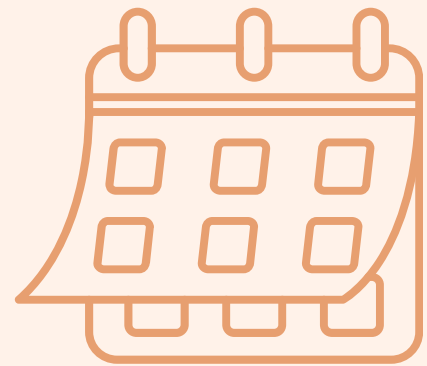
Valoriser les travaux du Codev de GrandAngoulême dans les délibérations

*Jeudi 23 avril 2026
Capsule CNCD*

VISIONNEZ LE REPLAY



PROCHAINE CAPSULE



Capsule #5

19 mai 2026 - 17h00 à 17h30

Un budget participatif à l'échelle intercommunale

Retour d'expérience du Conseil de développement Centre Martinique